Au Grand Conseil

Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne
Déposé le 17.11.09
Scanné le 18.11.09
09_INT_300

Interpellation : Grippe A H1N1 de qui se moquent nos autorités ?

Développement :

La grippe A H1N1 arrive en Suisse et après l'important tapage médiatique fait par les autorités fédérales et cantonales en charge de ce dossier rien ne semble fonctionner aujourd'hui. Si la situation sanitaire n'était pas aussi grave, on pourrait qualifier de franche rigolade les actions et les trop nombreuses déclarations des autorités dans le cadre de la grippe A H1N1. Même les spots télévisés diffusés par l'OFSP depuis des semaines ressemblent plus à un numéro de cirque qu'à une véritable campagne de prévention...

Alors même que les principaux risques liés à cette maladie soient connus depuis des mois, l'éclatement de l'épidémie en Suisse provoque aujourd'hui une grande confusion auprès des autorités concernées au niveau fédéral ou cantonal.

L'une des principales raisons évoquée pour justifier cette situation est notre système fédéraliste. On justifie également cette situation en évoquant des problèmes de l'autorité d'homologation des médicaments Swissmedic, de l'industrie pharmaceutique ou l'Office fédéral de la santé. A la lecture des médias les citoyens ont l'impression que ces différents acteurs se rejettent la responsabilité via les médias.

Si l'on peut comprendre que les collaborateurs des secteurs de la santé publique ainsi que les personnes à risque bénéficient en priorité de la vaccination, comment justifier la décision du Conseil fédéral qui vient de charger le Département fédéral de la défense de faire vacciner 80 000 diplomates et fonctionnaires.

Il n'est pas inutile de rappeler qu'il y a plusieurs mois que la grippe A H1N1 est annoncée par nos autorités ; elles avaient donc largement le temps de se préparer. Aujourd'hui, alors l'Office fédéral précité porte une critique en règle contre la structure fédéraliste de la Suisse qui empêcherait selon lui la coordination à l'échelon fédéral.

Questions au Conseil d'Etat :

1. En fonction des éléments précités, quelle analyse notre canton fait-il de cette situation particulière ?

2. Des mesures particulières au niveau vaudois ont-elles été prises pour que le personnel médical, et autres personnes particulièrement exposées, puissent bénéficier en premier lieu d'une vaccination contre la grippe A H1N1 ?

3. La presse a relaté ces derniers jours que de nombreux collaborateurs au sein du personnel médical soignant s'opposaient à la vaccination. Quand est-il dans notre canton ?

4. Le personnel soignant de notre canton qui est en contact avec les patients a-t-il reçu des instructions claires concernant la nécessité d'une vaccination ?

5. Quelles mesures le Conseil d'Etat entend-il prendre pour diminuer les risques de contagions dû à la grippe A H1N1 dans les zones à risques ?

6. Que pensent nos autorités exécutives cantonales des réflexions critiques contre la structure fédéraliste de la Suisse qui empêcherait une bonne coordination des mesures visant à lutter contre une éventuelle pandémie de grippe ?

Lausanne, le 17 novembre 2009

M. Raphaël Abbet, député R. ABBET

Souhaite développer